

**Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir dans
l'enseignement libre subventionné**

ANNEE ACADEMIQUE 2017/2018

**ECOLE SUPERIEURE DES ARTS SAINT-LUC DE TOURNAI
Enseignement supérieur artistique de type court**

1. Le présent appel est lancé conformément :

- Aux dispositions de l'article 355 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants)
- Au décret du 20 juin 2008 relatif aux membres du personnel administratif des Ecoles Supérieures des Arts subventionnées par la Communauté Française

2. Ces emplois sont accessibles à :

- Toute personne extérieure à l'établissement qui répond au profil recherché du point 4 et aux conditions requises du point 5.

Et,

Pour le poste de Coordinateur Qualité (cf Décret 20.12.2001) :

- Un membre du personnel engagé à titre définitif par changement d'affectation, par mutation ou extension de charge
- Un membre du personnel temporaire engagé à durée indéterminée par extension de charge et aux candidats à un engagement à titre temporaire qui répondent aux conditions citées au point 5 du présent appel

Pour le poste de Conseiller Académique (cf Décret programme du 19.07.2017) :

- Un membre du personnel enseignant, engagé ou désigné à titre temporaire ou à titre définitif, déchargé en tout ou partie de sa fonction enseignante
- Un membre du personnel administratif, engagé ou désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif
- Un membre du personnel, enseignant ou administratif, engagé sous contrat de travail régi par les dispositions de la loi du 03 juillet 1978.

Les notions d'emploi vacant, mutation, extension de charge, changement d'affectation sont définis à l'article 62 du décret du 20 décembre 2001.

3. Les emplois vacants à pourvoir visent :

- des fonctions administratives telles que définies à l'article 3 du décret du 20 juin 2008

4. Les emplois vacants (personnel administratif) en 2017/2018 à l'Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc de Tournai figurent ci-après :

Personnel administratif

ET 1	Coordinateur Qualité	<p>L'Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc de Tournai engage un coordinateur ou coordinatrice Qualité pour accompagner le changement et poursuivre la démarche Qualité.</p> <p>Les missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rendre compte de la Qualité des formations.- Œuvrer à l'amélioration continue des pratiques. <p>Les objectifs de la démarche Qualité :</p> <p>Puisque la Qualité est l'affaire de tous,</p> <ul style="list-style-type: none">- Initier des actions qui créent du lien (valeurs partagées) et du sens (enjeux sociétaux).- Soutenir la concrétisation du plan d'amélioration concerté avec toutes les parties prenantes (Pouvoir Organisateur, Direction, Enseignants, Etudiants, Professionnels).- Articuler les volets institutionnel et programmatique.- Veiller à l'efficacité de la communication interne et à l'attractivité de l'école.- Créer des outils pertinents et utiles à la gouvernance de l'institution.- Animer le processus d'auto-évaluation des formations et la collecte des feedback (enquêtes).- Constituer une base de données performante pour une prise de décision éclairée des équipes. <p>Opter pour une approche appréciative et souple.</p> <p>Echéancier à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Coordinateur devra établir le rapport de suivi Qualité en prévision de la visite des experts de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur.- Il s'agit d'actualiser les bonnes pratiques intégrant les recommandations des Experts de l'AEQES définies, en particulier, dans le Rapport Final de synthèse ESA Saint-Luc Tournai 2012-2013 et, en général, dans l'analyse transversale du cursus Arts plastiques, Visuels et de l'Espace (2013). <p>Le profil recherché :</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaissance de l'Enseignement Supérieur et intérêt manifeste pour le domaine artistique.- Déjà sensibilisé à la démarche Qualité dans sa pratique professionnelle.- Compétences informatiques, rédactionnelles, analytiques, statistiques.- Capacité d'écoute et de résolution de problème.- Créatif avec techniques d'animation (réunion, ...) <p><u>Atouts supplémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Compétences pédagogiques et maîtrise des logiciels d'enquêtes. <p>La rémunération :</p> <p>Barème 301 ou 501 selon le diplôme.</p>	9 h
------	-------------------------	--	-----

ET 2	Conseiller Académique	<p>L'Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc de Tournai engage un conseiller académique dans un contrat à durée déterminée, sécable en quart temps, mi-temps, trois quart temps ou temps plein.</p> <p>Ses missions :</p> <p>Conformes aux dispositions du décret-programme du 19.07.17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller l'étudiant dans l'élaboration de son Programme Annuel d'Etude (P.A.E.) - Prendre en charge la partie administrative de la gestion des P.A.E. - Soutenir le futur étudiant dans la constitution de son dossier de valorisation des crédits déjà acquis ou de valorisation de ses savoirs acquis par l'expérience professionnelle ou personnelle. - Permettre d'articuler au mieux les Unités d'Enseignement notamment en fonction des prérequis et corequis. - Rédiger le rapport synthétique (sur les parcours académiques des étudiants) adressé au Ministre de l'enseignement supérieur et à la commission de l'aide à la réussite de l'ARES. <p>Le profil recherché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idéalement Diplômé d'un Master en lien avec les sciences de l'éducation. - Habitué aux décrets qui régissent l'Enseignement Supérieur Artistique belge. - Compétences informatiques pour s'adapter aux logiciels de gestion des données étudiants (type Edumac, ProEco...) <p>Rémunération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au regard des diplômes et suivant les barèmes en vigueur définis par la F.W.B. 	38 h
------	-----------------------	--	------

5. Conditions requises (art 82, 357, 364, 365 du décret du 20 décembre 2001) :

Uniquement pour les candidats à une désignation à titre temporaire.

1. Etre Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement
2. Jouir des droits civils et politiques
3. Pour les fonctions administratives – fonction de niveau 1 : être porteur d'un titre du niveau supérieur du troisième degré
4. Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique
5. Etre de conduite irréprochable

6. Forme de la candidature :

La demande sera rédigée sur feuille de format A4 d'après le ou les modèle(s) approprié(s) reproduit en annexe.

La demande de candidature mentionnera :

- L'emploi vacant sollicité repris au tableau ci-après (Ecole supérieure des Arts, fonction, volume de la charge)
- L'identité du candidat avec lettre de motivation
- Curriculum Vitae intégrant :
 - Titres et expériences utiles (photocopie des diplômes, etc...)
 - Le relevé de ses diverses expériences professionnelles
- Un extrait du casier judiciaire (modèle 2)
- L'annexe 2 complété

L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait que les documents susvisés sont réclamés en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions prescrites. Les documents à fournir seront annexés à la demande.

7. Introduction des candidatures :

Les personnes intéressées doivent impérativement adresser leur candidature à :

Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc de Tournai
A l'attention de M. Jean de MENTEN de HORNE
Président du Conseil d'Administration
Chaussée de Tournai 7
7520 RAMEGNIES-CHIN

Au plus tard le : **vendredi 19 janvier 2018 à 12H00**

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

Des précisions sur la nature du contrat peuvent être obtenues auprès de Mme Laurence MOULIN au 069 250 366.

8. Forme et délais pour la présentation des candidatures en Commission de Recrutement.

Les candidatures aux fonctions du personnel administratif qui répondent aux conditions fixées par l'article 3 du décret du 20 juin 2008 sont examinées par la Commission de Recrutement qui sélectionne les candidats retenus pour un entretien individuel.

La Commission de Recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de Gestion Pédagogique. Le directeur transmet le rapport accompagné de l'avis du Conseil de Gestion Pédagogique au Pouvoir Organisateur.

ANNEXE 2

Ecole Supérieure des Arts sollicitée : SAINT-LUC Tournai

Modèle de demande dans un emploi vacant pour l'année académique 2017/2018

- † Sollicite un emploi TDD (temporaire à durée déterminée) dans un emploi vacant de professeur (1) conférencier (1) administratif(1) (1) biffer la mention inutile
- † Sollicite un emploi TDI (temporaire à durée indéterminée) dans la fonction de professeur.
(Réservé aux membres du personnel en TDD pour l'année académique 2016/2017 dans un emploi déclaré vacant au Moniteur Belge et qui occupent une fonction principale)
- † Sollicite une extension de charge
Pour les membres du personnel TDI à temps partiel
- † Sollicite une extension de charge
Pour les membres du personnel engagés à titre définitif qui n'ont pas de charge complète
- † Sollicite une mutation
- † Sollicite un changement d'affectation
Réservé aux membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi
- † Sollicite un engagement à titre définitif pour la même fonction à laquelle il a été engagé à titre définitif mais pour d'autres cours déclarés vacants au Moniteur et pour lesquels il possède un titre requis.
Réservé aux membres du personnel en perte partielle de charge.

EMPLOI VACANT SOLLICITE N° :

(indiquer le numéro de l'emploi figurant sur la liste)

Fonction	Cours à conférer (Domaine, catégorie, générique, spécialité)	Volume de la charge et diviseur

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Prénom :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

.....

Sexe : F - M

Nationalité :

Téléphone :

TITRES

Dénomination	Spécialité	Date de délivrance	Etablissement

Etablissement(s) d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :(indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D) , la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume de la charge) :

ATTENTION : introduire une demande séparée pour chaque emploi vacant sollicité